

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 10/02/2026

Conseil Syndical

Session du 4 février 2026

Le quatre février deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : François FOURCHES – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE - Benjamin LOUIS - Florian MAITRE – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTTON – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Alain THIEFFENAT – André VERDU -

Pouvoirs : Brigitte TOUGNE-PICAZO donne pouvoir à Olivier ROGNARD.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 6

Secrétaire de séance : François FOURCHES -

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 29 janvier 2026

2^e convocation

Délibération N° C26-03

PAE DE LA FRANÇON

COMMUNES DE VOGLANS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR UN CARREFOUR GIRATOIRE

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, précise que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour intervenir dans la zone économique de la Françon à Voglans.

Il est rappelé que ce carrefour giratoire à l'intersection des rues de Villarcher et de la Françon fait partie du programme d'investissement co-financé par AREA et les deux agglomérations dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry. La réalisation avait été différé du fait de difficultés de maîtrise foncières sur ce périmètre. Par ailleurs, la réalisation

doit être terminée pour le printemps 2027 afin de respecter les délais indiqués dans la convention de financement avec AREA.

Ce marché de travaux composé de travaux de fondations et terrassement, de bordures et revêtement, de réseaux secs et humides, de génie civil, de paysage était composé d'un lot unique.

L'estimatif établi par le maître d'œuvre AIXGEO était fixé à 541 795 €/HT.

Une consultation en procédure formalisée, soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique a été lancée le 14 novembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 08 décembre 2025.

Deux offres ont été remises à l'issue de la consultation et ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique des prestations (mémoire) : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 9 janvier 2026 a analysé les offres respectives des sociétés Eurovia et Eiffage et après lecture du rapport d'analyse des offres propose de classer en 1^{er} :

EIFFAGE : 507 615,94 €/HT

Il est ici précisé que cet équipement de carrefour giratoire relève des compétences mobilité de l'agglomération Grand Lac et qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Grand Lac et Chambéry-Grand Lac économie doit être validée avant tout lancement de travaux. De plus, un avenant sera établi à la convention de financement avec AREA et les agglomérations afin d'actualiser les dépenses sur les giratoires Belle Eau et Françon.

✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier 2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue le Lot « marché de travaux pour le carrefour giratoire de la Françon » à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de : 507 615,94 €/HT.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les marchés et avenants pour les montants ci-dessus énoncés et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 4 février 2026



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

ID : 073-200075810-20260204-C2603-DE

Berger
Levrault

Coprimaires planétaires : système de 8013 / planète C45
coprimaire au 1/1 (niveau 1000)

Coprimaires elliptiques : système 802 / 8000 (planète marquée)
coprimaire au 1/1 (niveau 1000)

..... modification nécessaire devant ouverture nationale

Note : Les formes géométriques figurées ne se produisent qu'au signallement de plus en plus
à l'augmentation des formes et des données à leur niveau et de grande
forme une détermination et de la forme géométrique ne se font pas géométrique
et l'ensemble des données ne se font pas géométrique

